

tent soutenues. En fils de laine il n'arrive pas beaucoup d'ordres et la position des manufactures ne s'est pas améliorée.

LA SITUATION DES MARCHÉS D'IMPORTATION DE LAINES en 1897

Nous résumons sous cette rubrique les revues de fin d'année qui nous arrivent des principaux marchés d'importation.

MARSEILLE
M. Casse, courtier, établit ainsi la situation du marché des laines à Marseille en 1897 :
Le commencement de l'année 1897 a continué le calme des derniers mois de 1896. Mais à peine la première quinzaine était-elle écoulée, qu'une certaine activité commença à se produire, activité qui prend une grande intensité par suite des concessions consenties par les vendeurs.

La mi-janvier marque le commencement d'une période d'essor important dans les transactions, sans que pour cela les cours soient modifiés. L'exportation prend une large part dans l'impulsion de ce mouvement qui est suivi par l'industrie locale, tandis que les ordres de la fabrique du Nord sont sans importance.

En février, un moment d'arrêt se produit, mais la reprise n'en devient que plus active. Les cours gagnent en fermeté.
En mars, le chiffre des transactions prend une très grande importance. La spéculation américaine, en vue du vote du nouveau « Tarif bill », achète avec grand entrain. Seule, elle maintient les cours qui seraient inévitablement faibles par suite de la froideur des marchés industriels européens.

Cette fièvre d'achat s'arrête en avril, les ordres américains cessant brusquement. Nous arrivons à la récolte des nouvelles laines. Les acheteurs restent sur l'expectative.

Mai, quelques ordres pour les Etats-Unis donnent un moment intermittent d'animation.

Sur les marchés de production, on achète en baisse. La consommation, devant une situation mal définie, devient très exigeante, ce qui rend les affaires difficiles.
Juin est très calme. Les ordres de la fabrique continuent à faire complètement défaut ainsi que ceux pour l'exportation. Les transactions se bornent aux seuls besoins de notre marché.

Juillet calme et indécis. Le Sénat américain a voté le « Tarif bill ». La situation est trébuchée et tout en restant favorable aux acheteurs, les prix sur certains genres prennent plus de fermeté.

Les laines étrangères d'Algérie, du Maroc et d'Espagne ont une éventuelle demande qui se continue toute l'année durant.
Août.—L'industrie locale reste seule aux achats, l'exportation et la fabrique du Nord ayant supprimé leurs ordres.

Après les indécisions du mois passé, les cours se sont classés d'une façon moins désavantageuse que ce qu'on aurait pu le supposer au moment du vote du Tarif américain. Certaines qualités même ont repris des cours inespérés.

Septembre.—Le marché se raffermi et s'améliore considérablement. Quelques ordres américains donnent lieu à des transactions qui n'impliquent aucune baisse sur les cours pratiqués avant la mise en vigueur du nouveau « Tarif ». L'industrie locale maintient une très bonne demande. Seuls les ordres de la fabrique du Nord font défaut.

Octobre continue la situation de septembre; toujours même fermeté dans les prix et demande régulière pour la consommation locale.

Novembre.—Les transactions perdent de leur importance. Le marché est au calme, qui continue pendant tout le mois de décembre.

Le mouvement de l'importation donne, cette année, un déficit de 21,457 balles sur l'année 1896, mais il reste encore supérieur à celui de 1895.

Ce déficit porte plus spécialement sur les laines de Géorgie et sur celles de Syrie.
Pour ces dernières, les achats considérables faits pour le compte du gouvernement ottoman ont été la principale cause. Quant aux laines de Russie, l'industrie russe tend à absorber de plus en plus les laines indigènes. De ces faits, le déficit constaté dans l'importation.

Pour les laines de Syrie, Bagdad, Mossoul et Caracach, les prix de transport de la Compagnie P.-L.-M. avaient jusqu'à ce jour favorisé les marchés étrangers, aux dépens des marchés français.

La Compagnie P.-L.-M. l'a si bien compris, qu'elle a consenti un nouveau tarif pour les laines, au prix de fr. 37 la tonne par wagon de 5,000 kil., de Marseille, Aix, Grenoble et Cette sur Roubaix-Tourcoing, etc.

Cette proposition, qui est depuis le 21 mai dans les bureaux du ministère des Travaux publics, n'a tend que l'homologation du Ministère pour prendre son effet. Malgré divers rappels, aucune solution n'est encore intervenue. Nous remplissons nous-même en indiquant les conditions de la proposition. Elle résume à 46 importés à Marseille, en 1897, 156,045 balles dont 70,973 en transit, et 84,625 balles ont été vendues sur place.

LE HAVRE

MM. G. et A. Asselin, courtiers, écrivent ceci :
La situation générale de l'article laine varia peu pendant les deux premiers mois de l'année sous revue, les cours établis par les enchères de Londres donnant parfois 5 o/o de baisse sur décembre 1896; ce ne fut qu'en mars, alors que les stocks se reconstituaient dans les entrepôts d'Europe, que la tendance devint décidément plus facile et que les prix s'établirent en réaction de 5 à 10 o/o; les achats faits pour compte américain, en prévision d'une surévaluation possible des droits de douane maintinrent cependant les prix inchangés pour les bonnes laines. Une baisse équivalente se produisit à nouveau en mai, mais fut vivement regagnée, principalement sur les genres d'ordres en mars. Les besoins de l'industrie et ensuite de machines qui se produisirent en juillet et septembre provoquèrent une reprise d'environ 10 o/o sur les cours qui s'établirent à nouveau d'environ 5 o/o en décembre. Les achats, tant en fabriques qu'en brut pour compte américain, donneront donc pendant le premier semestre, une certaine activité à l'article; ils permettent également vers la fin de l'année le maintien des cours sur les marchés d'entrepôt par suite de l'allègement marqué des stocks en matière première quoique les avis sur la situation industrielle fussent, par eux-mêmes, en général peu satisfaisants.

Les affaires en disponible furent particulièrement actives sur notre marché pendant cet été, ce qui se reflète dans la totalité de notre stock passé à la consommation, tant en achats qu'en application d'achats à terme; les cours fluctuèrent de fr. 120 1/2 à 122 1/2 et de 107 1/2 à 110 pour notre type Buenos-Ayres disponible, prime comprise, et oscillèrent autour de fr. 112 1/2. Si les circonstances particulières énumérées ci-dessus ont facilité nos débouchés, ce résultat n'en est pas moins une nouvelle démonstration de l'importance et de l'utilité de notre marché; celui-ci trouvera un nouvel aliment dans la classe ci-dessus introduite récemment dans le règlement des affaires à terme et y permettant la livraison des laines de l'Uruguay.

La production totale de la tonne 1896/97 est sensiblement égale à celle de l'année précédente.

Terme.—Les transactions furent actives, quoique rendues un peu moins importantes que les années précédentes par la diminution du stock. Des réalisations de positions à la hausse firent reculer nos cours, en janvier de fr. 2 (février 114,50), mais cette baisse fut regagnée sur avis de fermés aux enchères de Londres (février 117). Après une période de prix sans fluctuations importantes, nos cours s'élevèrent sensiblement fin mars sous la pression de nombreux ordres de vente en arbitrage des marchés voisins (avril 110). Une légère réaction laissa nos cours autour de ces prix (mai 114 1/2) jusqu'en juin, époque à laquelle une amélioration générale les porta à fr. 120 (juillet). Malgré la réduction des stocks, les marchés à terme escamotant dès lors le vote du nouveau Tarif Bill américain (21 juillet) la baisse reprit le dessus; juillet se liquida à fr. 114,50; août, septembre et octobre à fr. 113,50 à 114; fin novembre vit les cours de 106,50 en liquidation du décembre qui se releva ensuite jusqu'à fr. 112 sur rachats du découvert. Le report subsista pendant cette campagne comme pendant les précédentes, mais subit, pendant les derniers mois, des fluctuations sensibles dues à l'importance variable du découvert et à la diminution du stock de filières.

Nous clôturons au cours de 112,50 pour janvier et fr. 116 pour mois de la nouvelle campagne. Tendance calme. Les ventes s'élevèrent à 243 650 b.

ANVERS

Nous empruntons ce qui suit à la circulaire de MM. Hoffmann et Cie :
Année 1897. — Pendant la plus grande partie de l'année 1897, la position de l'article laines fut dominée par les conséquences d'ordres divers, qui se dégageaient du stock des marchés à terme américains et issus dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, et qui, dans leur action combinée, n'eurent, en somme, pour effets sur notre marché que de lentes et peu importantes fluctuations des cours pour les laines de la Plata.

Une baisse de 3 à 5 o/o survenue en janvier fut partiellement regagnée en mars, époque des forts achats pour l'Amérique du Nord. Aux enchères de mai, cette avance fut repérée. Les cours restèrent inchangés jusqu'aux enchères de septembre, où s'établit une hausse de 3 à 5 o/o suivie d'une grande fermeté des cours pendant le mois d'octobre. Aux enchères de novembre le niveau atteint ne put être maintenu et les cours retrogradèrent, pour revenir à peu de chose près aux prix pratiqués au début de l'année.

L'INDUSTRIE COTONNIÈRE AU MEXIQUE

On sait l'importance qu'a prise en ces dernières années au Mexique l'industrie textile et notamment celle des cotonnades. Voici, à ce sujet, quelques chiffres intéressants. Ils donnent une haute idée du développement industriel mexicain et permettent de prévoir que le Mexique sera sous peu un des premiers pays producteurs de cotonnades.

Il y a actuellement au Mexique 150 fabriques de tissus de coton, employant 26,160 ouvriers. La quantité de coton qui a été consommée par les fabriques pendant le second trimestre de l'année en

cours est évaluée à 16,000,000 de kilogrammes. Le nombre de pièces de coton fabriquées pendant la même période de temps sera très probablement de 6,801,900. Le nombre de broches en usage est de 571,412; celui des métiers de 17,298; celui des machines à imprimer les tissus de 40. La valeur des usines est de 15,770,000.

Le coton tissé par les usines mexicaines est en grande majorité de provenance nord-américaine. Toutefois, on constate tous les ans une diminution dans les importations américaines de coton en balle, la production mexicaine allant en progressant. On prévoit même que dans deux ans le Mexique pourra non seulement produire tout le coton nécessaire à l'alimentation de ses fabriques, mais encore en exporter et devenir, pour cet article, un concurrent redoutable des Etats-Unis et des Indes anglaises.

MARCHÉS A TERME D'ANVERS

Anvers, le 3 janv. 1898.

(Communiqué par M. Wilkens et Cie.)

Transactions en contrat B, faites au marché à terme d'Anvers.

Jusqu'au 31 déc. 1896 jusqu'au 31 déc. 1897

Sur Janvier	2.750.000 kilos	2.810.000 kilos
Février	4.480.000 "	2.875.000 "
Mars	2.325.000 "	2.055.000 "
Avril	2.175.000 "	1.035.000 "
Mai	1.975.000 "	695.000 "
Juin	1.390.000 "	595.000 "
Juillet	2.015.000 "	695.000 "
Août	680.000 "	430.000 "
Sept.	785.000 "	535.000 "
Octob.	595.000 "	295.000 "
Nov.	215.000 "	270.000 "
Décem.	...	15.000 "
Total.	16.755.000 kilos	12.245.000 kilos

LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Marques de fabrique ou de Commerce

De la possibilité d'obtenir, dans les divers pays, une copie exacte et complète des marques déposées et des formalités à remplir à cet effet.

Danemark. — On peut obtenir aussi bien extraits du registre contenant une reproduction typographique de la marque enregistrée, que des exemplaires du journal dans lequel cette marque est publiée.

Espagne. — On ne peut obtenir que des reproductions typographiques contenues dans le Bulletin officiel de la propriété intellectuelle et industrielles copies exactes des marques dont l'enregistrement est demandé.

D'après la législation espagnole, les couleurs non font pas partie de la marque.

Etats-Unis. — Toute personne peut obtenir des copies complètes des marques enregistrées, moyennant une réclamation adressée au commissaire des brevets et le paiement des taxes.

France. — Toute personne peut obtenir copie d'une marque reproduite en noir dans le Bulletin officiel de la propriété industrielle.

Grande-Bretagne. — On ne peut qu'acheter le journal où la marque est publiée. On y trouvera — sauf pour les marques rentrant dans les classes consacrées aux cotonnades — la représentation de la marque, en tant qu'il est possible de la reproduire dans le journal. Les marques pour cotonnades ne sont pas reproduites; les intéressés doivent venir les examiner au bureau des brevets.

Italie. — Le Bureau de la propriété industrielle publie chaque quinzaine, dans la Gazette officielle du Royaume, une liste des marques enregistrées qui contient, en résumé, la description des diverses parties de ces dernières.

Norvège. — Toute personne peut obtenir, moyennant le paiement de la taxe prescrite, un extrait du registre relatif à une marque enregistrée. Cet extrait peut comprendre une reproduction typographique de la marque.

Pays-Bas. — Toute personne, quelle soit ou non propriétaire de la marque qui l'intéresse, peut obtenir des copies complètes (sauf pour les couleurs) de cette marque, mais seulement quand le cliché n'a pas été retourné au propriétaire. Si le cliché ne se trouve plus au Bureau de la propriété industrielle, on ne peut obtenir que des exemplaires des reproductions typographiques contenues dans le Journal officiel, aussi longtemps qu'il existe encore des exemplaires disponibles de ce journal.

En tout cas, le demandeur pourra obtenir une copie de la description de la marque qui est en possession du Bureau.

Portugal. — Quand, lors du dépôt, le propriétaire de la marque a fourni à l'administration un cliché de cette dernière, on peut obtenir, avec l'autorisation du chef de la Division de l'Industrie, une reproduction typographique de la marque. Les autres copies (croquis ou calques) peuvent être obtenues avec l'autorisation du chef de la Division de l'Industrie.

Serbie. — Le public a à sa disposition les numéros du *Moniteur officiel*, ou sont publiés tous les enregistrements des marques avec les dessins y relatifs.

La liste des maisons qui ont fait enregistrer leurs marques est en préparation au Ministère du Commerce et de l'Agriculture, pour être envoyée aux personnes intéressées de qu'elle sera terminée.

Suède. — Comme cela a été dit sous n° 14, on ne peut obtenir que des reproductions typographiques des marques enregistrées. Elles se trouvent dans la *Registreringstidning* pour l'enregistrement, publiée par l'autorité préposée à l'enregistrement. Chaque peut se procurer cette publication.

Suisse. — Chacun peut obtenir du Bureau fédéral de la propriété industrielle, des extraits du registre comprenant une reproduction typographique de la marque.

Tunisie. — On peut obtenir des reproductions typographiques publiées par le Bureau de la propriété industrielle et aussi, au besoin, une copie complète, en traits et en couleurs, de la marque.

Allemagne. — Toute personne peut obtenir soit une copie complète de la marque, en couleurs, soit une reproduction typographique de cette dernière.

Autriche. — L'Administration fournit à tout demandeur des extraits du registre contenant la marque déposée, dont la copie doit être fournie par l'intéressé lui-même. La marque copiée est insérée dans l'extraits, lequel est légalisé par le Bureau des marques.

Hongrie. — On peut se procurer le numéro du *Moniteur central* où la marque est imprimée en noir.

Belgique. — Chaque fac-similé se vend séparément au prix de 1 franc. Le coût d'une copie de procès-verbal de dépôt est également de 1 fr.

Bretagne. — Le certificat descriptif est délivré moyennant une taxe de 55 reis par ligne. Les frais de recherches sont de 550 reis par année.

Danemark. — Un extrait du registre coûte 2 couronnes, un numéro du journal 30 c.

Etats-Unis. — Les copies imprimées coûtent 10 cents la pièce. Les autres copies sont fournies moyennant le remboursement de leur coût réel; et les copies de texte, faites à la machine, coûtent 10 cents les cent mots.

France. — Les frais auxquels donne lieu la délivrance d'un certificat d'identité s'élevaient à 4 fr. 08 ou à 4 fr. 08, selon qu'il est établi sur feuille double ou simple.

Le numéro du *Bulletin officiel* coûte 2 francs. Grande-Bretagne. — Le coût d'un numéro du

journal est de 6 penes. Les reproductions des marques pour coton peuvent être examinées sans frais au bureau des brevets.

Italie. — Il n'y a d'autres frais que la demande sur papier timbré à un lire, pour les copies simples. Pour les copies authentiques, en rovanche, les requérants doivent se soumettre à l'enregistrement contenu dans la loi sur le timbre et le prescription, c'est-à-dire fournir le papier timbré à L. 240 destiné à recevoir la copie de la description de la marque, et le timbre, également de L. 240, devant être apposé sur la copie du dessin.

La copie du certificat d'enregistrement de la marque donne lieu au paiement d'une taxe de 10 lire, à effectuer à l'une des caisses de l'Etat.

Norvège. — Un extrait de registre, avec ou sans reproduction de la marque, coûte 2 couronnes 20 c.

Pays-Bas. — Les frais d'une copie sont de 20 cents (40 centimes) par page de 25 lignes contenant douze syllabes.

Le prix d'une reproduction de marque contenue dans le journal officiel est de 7 1/2 cents (15 centimes).

Portugal. — Les reproductions de la marque sont payées au prix fixé par le chef de la Division de l'Industrie.

Suède. — Chacun a le droit de prendre copie gratuitement des marques. Tout extrait officiel du registre coûte 2 couronnes 50 c.

Tunisie. — Jusqu'ici les reproductions typographiques du Bureau ont été remises gratuitement. En ce qui concerne la copie complète, en traits et en couleurs, les frais seraient très variables, suivant la nature de la marque à copier.

Allemagne. — La copie d'un extrait d'enregistrement, avec reproduction de la marque imprimée en noir, coûte 50 pfennigs. Si la marque doit être copiée en grandeur naturelle et en couleurs, le coût augmente selon l'importance du travail dont il s'agit. En Allemagne, ces frais sont pris en remboursement par la poste, plus 15 pfennigs pour frais de remboursement postal. Quiconque désire recevoir un extrait d'enregistrement à l'étranger, doit faire parvenir franco à la Caisse du Bureau

des brevets la taxe de 50 pfennigs plus 40 pfennigs pour port, soit ensemble 90 pfennigs. Cet envoi doit être fait par mandat postal; les timbres-poste étrangers ne sont pas admis en paiement.
Actriche. — Les frais pour un extrait de registre s'élevaient à 1 florin.
Hongrie. — On peut se procurer, au ministère hongrois du commerce, le *Moniteur central* contenant la reproduction des marques, au prix de 10 kreutzer par numéro, plus le port.

COTONS

Havre, 4 janvier.

(De notre correspondant particulier)

Cotons. — Sur place il y a eu, ce matin, peu de dispositions aux affaires, et le marché est resté très calme; prix en baisse de 25 c. pour le disponible, low-midling New-Orleans 40 fr. 50. Le terme n'a donné lieu qu'à peu de mouvement à la baisse de 25 c. constatée par la cote.

A Liverpool, ventes 12,000 balles en disponible à prix sans changement. Les futurs, qui avaient ouvert en baisse de 1/128e, ont clôturé en baisse de 2 1/2 128e sur vendredi et acheteurs ainsi.

Ici, cet après-midi, marché très calme pour le disponible. A terme la cote a été laissée sans changement, mais on émettait vendeurs ainsi.

La première de New-York donne 2p. de baisse, marché soutenu.
La deuxième donne 1 1/2 p. de baisse. Recettes 72,000 b.

Ici on clôture en baisse de 12 c. 1/2 sur la cote de 4 heures.
Liverpool, 5 décembre, 12 h. 17.
Vente 10,000 balles. Marché calme.
Cotations : Janvier, 3.11; Février-Mars, 3.10; Avril-Mai, 3.12; Juin-Juillet, 3.14; Août-Septembre, 3.16.

Alexandrie, fin janvier.
Recettes de la semaine 287,000 c. Total en cette saison 4,061,000 cant. contre 3,803,000 cant. en 1896.

Exportations de la semaine pour l'Angleterre 10,500 pour le Continent 15,000 balles; total pour cette saison 178,300 et 142,560 rep.
Stock 1,732,000 cant. contre 1,428,000 cant. en 1896.

Marché soutenu; good fair brun janv. 7 21/32d.
Imp. Alfred Reboux, Grande-Rue, 71, Roubaix.
Le Directeur-Propriétaire-Gérant: ALFRED REBOUX.

MARCHÉS A TERME

Cours du 5 Janvier 1898

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING		LEIPZIG (par télégraphe)	
	Peignés de La Plata et de l'Uruguay	Type unique	Laines on suint de Buenos-Ayres	Type
Janvier	4.00	4.00	3.15	3.15
Février	3.975	3.975	3.15	3.15
Mars	3.925	3.95	3.125	3.15
Avril	3.925	3.95	3.075	3.10
Mai	3.90	3.90	3.075	3.10
Juin	3.90	3.90	3.075	3.10
Juillet	3.90	3.90	3.075	3.10
Août	3.90	3.90	3.075	3.10
Septembre	3.90	3.90	3.075	3.10
Octobre	3.875	3.90	3.075	3.10
Novembre	3.875	3.90	3.075	3.10
Décembre	3.875	3.90	3.075	3.10

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON

MOIS DE LIVRAISON	ANVERS (par télégraphe)		ANVERS (par télégraphe)		LE HAVRE (par télégraphe)	
	Peignés Buenos-Ayres	Suint de La Plata	Peignés Buenos-Ayres	Suint de La Plata	Peignés Buenos-Ayres	Suint de La Plata
Janvier	3.90	3.925	1.13	1.13	1.12	1.12
Février	3.90	3.90	1.15	1.15	1.16	1.16
Mars	3.825	3.85	1.15	1.15	1.16	1.16
Avril	3.825	3.825	1.15	1.15	1.16	1.16
Mai	3.80	3.80	1.15	1.15	1.16	1.16
Juin	3.775	3.80	1.15	1.15	1.16	1.16
Juillet	3.775	3.80	1.15	1.15	1.16	1.16
Août	3.775	3.775	1.15	1.15	1.16	1.16
Septembre	3.775	3.775	1.15	1.15	1.16	1.16
Octobre	3.75	3.75	1.15	1.15	1.16	1.16
Novembre	3.75	3.75	1.15	1.15	1.16	1.16
Décembre	3.75	3.75	1.15	1.15	1.16	1.16

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

Tendance calme

Laines peignées	Janvier <th>5,000</th> <th>à 4 00</th>	5,000	à 4 00
Type unique
Février
Mars	20,000	3.95	...
Avril	5,000	3.95	...
Mai
Juin
Juillet
Août	5,000	3.90	...
Septembre	5,000	3.90	...
Octobre	15,000	3.80	...
Novembre	10,000	3.90	...
Décembre
TOTAL	...	65,000 k.	...

Laines on suint

Type B	Janvier <th>10,000 k.</th> <th>à ...</th>	10,000 k.	à ...
Février	...	80,000	...
Mars	...	55,000	...
Avril	...	15,000	...
Mai
Juin	...	10,000	...
Août
Septembre	...	10,000	...
Octobre
Novembre
Décembre
TOTAL	...	210,000 k.	...

En suint, on a traité ... balles.

LEIPZIG

Tendance calme

TOTAL ... 10,000 k.

Annances Légales

Les actionnaires de la société anonyme des grands établissements Horticoles de Roubaix-Tourcoing sont convoqués en assemblée générale ordinaire et en assemblée générale extraordinaire, pour le 21 janvier.

Par jugement du 27 décembre 1897, le Tribunal de commerce de Roubaix a déclaré le sieur Nestor Demarey, usager à façon, rue d'Alsace, 21, déchu de son privilège, nommé pour juge-commissaire M. Léon Cateau et pour syndic provisoire M. Gantbart. Les créanciers sont invités à se réunir le jeudi 8 janvier 1898, à 5 heures 1/2, pour donner leur avis sur la nomination du syndic définitif et l'élection de contrôleurs.

Les créanciers M. Gaspard Léon, ex-syndic, actuellement tripièr, rue de l'Épave, à Roubaix, sont invités à se réunir le 22 janvier 1898, à 5 heures, au Tribunal de commerce de Roubaix, salle des créanciers, pour vérification de leurs créances. Ceux qui n'ont pas encore effectué la remise de leurs titres et bordereaux sont invités à les déposer dans le délai de quinze jours au greffe du Tribunal de commerce.

Etude de M. Emile DUVILLIER, avoué-aggé au Tribunal de commerce de Roubaix, 3, rue de l'Industrie.

Dissolution de Société

D'un acte sous seing privé, en date à Tourcoing du 21 décembre 1897, il est constaté que les sieurs VAN VLEBERGHE, ex-calandrier et boucher, avec qui s'été formée à Roubaix, boulevard de Fourmies, une société pour l'exploitation de la fabrication de biscuits, ont décidé de dissoudre cette société, à compter du 1er janvier 1898.

Et que M. ROGEZ, avoué à Lille, est constitué et occupera pour elle dans l'instance.